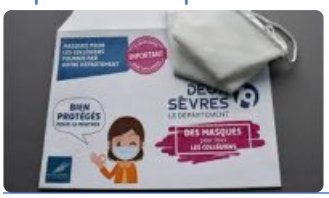

7e distribution de masques

publié le 14/06/2021

Un lot de 2 masques lavables jusqu'à 30 fois, offerts par le Conseil départemental des Deux Sèvres, est remis à chaque élève, sous enveloppe, à partir du lundi 14 juin.
RAPPEL :
Pour le maintien strict du protocole sanitaire, il es rappelé qu 'il est obligatoire de :

- se laver très régulièrement les mains au savon ou au gel hydroalcoolique mis à la disposition en entrant et en sortant de l'établissement, en entrant et en sortant de la demi-pension, en entrant dans la salle de classe.
- Se munir impérativement d'une gourde remplie d'eau pour le déjeuner chaque jour. Le service d'eau en salle ne peut plus se dérouler en raison du strict suivi du protocole sanitaire.
- Garder toujours la même place en cours et manger toujours avec les mêmes camarades à la demi-pension.
- Porter son masque correctement (au dessus du nez)et le changer à chaque demi-journée pour que la protection soit active et efficace (avoir dans son sac deux masques par jour et une poche zippée pour mettre le masque souillé).

Académie de Poitiers
Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.